

lotto cycling
cup



GP Le Samyn

Quaregnon-Dour

27.02.2024

lottocyclingcup.be

GO WITH GOLAZO

TECHNISCHE GIDS 2024
LIVRE DE ROUTE 2024



Lotto LE SAMYN

QUAREGNON - DOUR

TABLE DES MATIERES

Mot d'accueil des Bourgmestres	4
Palmarès Dames et Hommes	6
Organisation et numéros de contacts	7
Plan du site départ	8
Plan du site d'arrivée	10
LE SAMYN DES DAMES	12
LE SAMYN DES HOMMES	20
Nos Partenaires	28



Nous nous réjouissons toutes et tous, de pouvoir accueillir une fois de plus, le Grand prix cycliste Samyn.

En effet, la Commune de Quaregnon est historiquement une terre de sport, et singulièrement un territoire dont le cœur bat au rythme du cyclisme.

Depuis sa création en 1968, le Samyn est une course particulière dans le cœur des férus de la petite reine, sans doute parce qu'elle a été rapidement renommée en mémoire de son premier vainqueur : José Samyn, issu de notre région, et promis à un bel avenir.

Le Grand prix Samyn est sans aucune doute, l'un des symboles forts de la politique sportive de notre commune, et également la première compétition d'importance en Wallonie.

Le cyclisme en général, et le Samyn en particulier, représentent pour bon nombre d'entre nous, les valeurs de la discipline, de la persévérance, de la détermination et du dépassement de soi.

Nous souhaitons à cette nouvelle édition, tout le succès qu'elle mérite !



Une commune « vélo » !

Le Grand-Prix José Samyn constitue la vitrine de nos ambitions en matière de développement de la pratique du vélo sur notre entité !

C'est donc avec fierté que notre commune accueillera les circuits locaux et l'arrivée de la plus flamandaise des épreuves cyclistes wallonnes.

Accueillir l'arrivée, c'est aussi avoir le privilège de recevoir en nombre les supporters, cyclos et médias attachés à ces épreuves de haut niveau tant pour les hommes que pour les dames.

Nous nous réjouissons également que ces courses, télévisées en direct TV pendant près de 3 heures sur la RTBF mais aussi sur les chaînes flamandes et sportives, permettent de donner une bien belle image de notre région, de ses paysages, de sa convivialité et de ses incontestables attraits.

Je remercie chaleureusement celles et ceux qui se mobilisent et qui s'investissent pour que cette épreuve puisse avoir lieu dans les meilleures conditions.



Christelle Demoustiez
Echevine des sports



Damien Jenart
Bourgmestre de Quaregnon



Carlo Di Antonio
Bourgmestre de Dour



PALMARES DAMES

2012	Adrie Visser
2013	Eleonora van Dijk
2014	Emma Johansson
2015	Chantal Blaak
2016	Chantal Blaak
2017	Sheyla Gutiérrez
2018	Janneke Ensing
2019	Jip van den Bos
2020	Chantal van den Broek-Blaak
2021	Lotte Kopecki
2022	Emma Norsgaard
2023	Maria Bastianelli



PALMARES HOMMES

1968	José Samyn (F)	1996	Hans Demeester
1969	Herman Vriyders	1997	Michel Vanhaecke
1970	Ronny Vandevijer	1998	Ludovic Augier (F)
1971	Jacques Van Lint	1999	Thierry Marichal
1972	Marc Demeyer	2000	Frank Hoj (DK)
1973	Lois Verreydt	2001	Kris Gerits
1974	André Dierickx	2002	Magnus Backstedt (S)
1975	Alain Santy (F)	2003	Stéfan Van Dijk(NL)
1976	Dirk Baert	2004	Robbie Mc Ewen (AUS)
1977	Michel Perrin (F)	2005	Annulée pour intemperies
1978	Herman Van Springel	2006	Renaud Dion (F)
1979	Jos Schipper (NL)	2007	Jimmy Casper (F)
1980	Gery Verlinden	2008	Philippe Gilbert
1981	Pol Verschure	2009	Wouter Weylandt
1982	Jos Jacob	2010	Jens Keukeleire
1983	Jack Van Meer (NL)	2011	Dominic Klemme (D)
1984	Daniael Rossel	2012	Arnaud Démare (F)
1985	Rony Van Hoken	2013	Alexey Tsatevitch (RUS)
1986	Patrick Onnockx	2014	Maxime Vantomme
1987	Claudy Criquelion	2015	Kris Boeckmans
1988	Annulée pour intemperies	2016	Niki Terpstra (NL)
1989	Hendrik Redant	2017	Guillaume Van Keirsbulck
1990	Hendrik Redant	2018	Niki Terpstra (NL)
1991	Johnny Dauwe	2019	Florent Sénéchal (F)
1992	Johan Capiot	2020	Hugo Hofstetter (F)
1993	Wilfried Nelissen	2021	Tim Merlier
1994	Johan Capiot	2022	Matteo Trentin
1995	Johan Capiot	2023	Milan Mertens

ORGANISATION

Président / Resp. Equipes

Philippe LIENART 0473/43 02 72

Vice Président / Resp. Covid

Pol BOUVIEZ 0475/93 93 59

Directeur de course

Jonathan DUFRASNE 0494/11 62 28

Secrétariat

Manuele PIRELLO 0496/55 54 29

Trésorier

Ghislain STIEVENART 0476/ 47 03 34

Site Départ

Patrick DEMOUSTIER 0498/31 26 96

Responsable sécurité

Rudy PLOMB 0479/36 21 57

Site Arrivée

Pierre SOBKOWIAK 0498/35 66 85

Itinéraire - Sécurité

Patrick DUFRASNE & Michel DE BLAUWE
0498/41 38 00 & 0478/59 89 24

Service presse

Guy VERMEIREN 0478/27 20 33

Responsable VIP

Sammy VAN HOORDE et Yvon PROVEUR
0477/ 48 16 09

Speakers

Daniel MANGEAS & Jean-Paul NACKART

Permanence organisation

Cécile LETELLIER 0472/85 62 60



HOPITAUX + SERVICE MÉDICAL COURSE

Centre hospitalier EPICURA route de Mons 63 - 7301 Hornu Tél: 065/98 05 80

Hôpital de la Madeleine Rue Maria Thomée, 1 - 7800 Ath Tél: 068/26 21 11

Hôpital de Warquignies Rue des Chauffours, 27 - 7300 Boussu Tél: 065/78 65 31

www.lesamyn.be - info@lesamyn.be

DEPART DAMES ET HOMMES



- 1 Permanence + inscriptions
Hôtel de Ville
- 2 Podium signatures
- 3 Emplacement pré départ DS Hommes
Rue Modeste Derbaix
- 4 Parking
 - a. Police Federale
 - b. Parking véhicules officiels Hommes *
 Rue Modeste Derbaix face à l'Espace
Léon Delvallée
* Direction de course, voitures
ouvreuses, voitures dépannage,
commissaires, presse, ambulances,
médecins, bus et camion balais
- 5 Parking équipes Dames (Weba)
Chaussée de l'Espérance
- 6 Parking équipes Hommes
Esplanade du Fair-Play - Rue de l'Amitié
- 7 Emplacement pré départ DS Dames
Rue Jules Destrée
- 8 a. Vestiaires dames
b. VIP
Espace Léon Delvallée

PPO 1 Par l'autoroute E19/E42 sortie Saint-Ghislain puis suivre Hornu et prendre direction Quaregnon
HOMMES

PPO 2 En provenance du R5, via Jemappes, N51
DAMES

Emplacement pré départ DS Dames

 Emplacement pré départ DS Hommes


ARRIVÉE DAMES ET HOMMES

Emplacement Hommes

Parcours

- 1 Parking des équipes Hommes
Cité Hyacinthe Harmegnies
- 2 Parking des équipes Dames
Hôtel de ville
- 3 Parking organisation - presse et média
Cité des Chevalières
- 4 Permanence arrivées
Buvette club de football, rue Moranfayt
* Salle de presse, salle des classements,
contrôle médical
- 5 Bus de la Province de Hainaut
Commissaires
- 6 Photo Finish
- 7 Permanence COVID 19
- 8 Fan Zone



EQUIPES DES DAMES



LE SAMYN DES DAMES

MEMORIAL ROGER DELHAYE

Contact: Philippe LIENART - 0473/43.02.72 Directeur de course: Ludwig DEWINTER 0476/41.69.09

LE LUNDI 26 FÉVRIER 2024

QUAREGNON

PERMANENCE GENERALE DE DÉPART

de 12H à 19h: l'Hôtel de Ville, Grand Place

Inscriptions: De 13h à 14h45

Briefing: Hôtel de Ville – Salle Allard L'Olivier – 1^{er} étage
à 15h: Réunion des directeurs sportifs

MARDI 27 FÉVRIER 2024

QUAREGNON

Permanence: à partir de 8h

Briefing sécurité: 9h45

Présentation des équipes: de 10h à 11h

Départ fictif: Grand Place de Quaregnon à 11h15

Départ reel: Grand-Place de Quaregnon à 11h20

DOUR

PERMANENCE ARRIVÉE

Contrôle médical: club de football « Entente sportive Elouges-Dour » - rue Moranfayt, 20

Bus du Hainaut: Classement & débriefing des commissaires

LE SAMYN DES DAMES

MARDI 27 FÉVRIER

5^{ème} MEMORIAL ROGER DELHAYE 114,8 KM

Entités et communes	KM+	KM-	36 km/h	38 km/h	40 km/h	Entités et communes	KM+	KM-	36 km/h	38 km/h	40 km/h
Départ réel Place de Quaregnon						DOUR					
QUAREGNON	0	114,8	11:20	11:20	11:20	Ligne d'arrivée 1 ^{er} passage	35,2	80,0	12:18	12:15	12:12
COLFONTAINE Wasmes	4,6	110,6	11:27	11:27	11:26	ZONE DE RAVITAILLEMENT	36,6	78,6	12:21	12:17	12:14
DOUR Petit Dour	10,3	104,9	11:37	11:36	11:35	ZONE DE DELASTAGE	37,2	78,0	12:22	12:18	
Blaugies	11,2	104,0	11:38	11:37	11:36	Ligne d'arrivée 2 ^{ème} passage	38,5	76,7	12:24	12:20	12:17
HONNELLES Erquennes	15,5	99,7	11:45	11:44	11:43	Ligne d'arrivée 3 ^{ème} passage	62,8	52,4	13:04	12:59	12:54
Entree circuit local Vert Pignon ★★★★★	15,5	99,7	11:45	11:44	11:44	Ligne d'arrivée 4 ^{ème} passage	89,0	26,2	13:48	13:40	13:33
Athis	17,6	97,6	11:49	11:47	11:46		114,8	0	14:32	14:21	14:12
Fays-le-Franc	18,2	97,0	11:50	11:48	11:47						
Montignies sur/Roc	21,5	93,7	11:55	11:53	11:52						
La Roquette 500 m ★★ ★★★★★	22,4	92,8	11:57	11:55	11:53						
Ch de Wiheries 400M ★★ ★★★★★	23,4	91,8	11:59	11:56	11:55						
DOUR Wilhéries	24,5	90,7	12:00	11:58	11:56						
QUIEVRAIN Audregnies	26,4	88,8	12:04	12:01	11:59						
Côte des Nonettes 300M ★★ ★★★★★	28,5	86,7	12:07	12:05	12:02						
Dour Elouges	31,3	83,9	12:12	12:09	12:06						
Rue Belle Vue 500M ★★ ★★★★★	33,8	81,4	12:16	12:13	12:06						

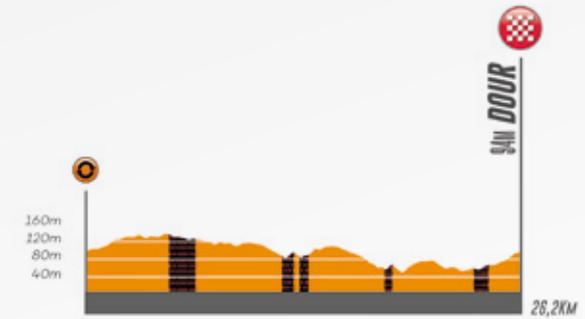
CIRCUIT DAMES



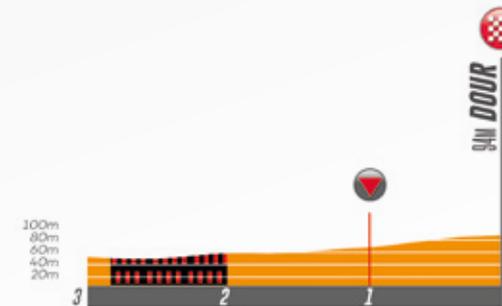
PROFIL CIRCUIT EN LIGNE DAMES



PROFIL CIRCUIT LOCAL



PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES



RÈGLEMENT PARTICULIER

DAMES

Art. 1 Organisation:

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le mardi 27 février 2024 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Ludwig DEWINTER +32.476/41.69.09

Coordonateur: Patrick DUFASNE + 32.498/41.38.00.

Contact Equipes: Philippe LIENART: +32.473/43.02.72

Le Départ est prévu à 11h15 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 114.8 KM.

Art. 2 Type d'épreuve:

L'épreuve, réservée aux dames et au moins de 23 ans Elites, est classée en catégorie 1.1 DA. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux dix (10) premiers coureurs du classement final: 125,85,70,60,50,40,35,30,20,15,10,5,5,5, et 3 points pour les 10 suivantes

Art. 3 Participation:

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: équipes continentales femme UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence:

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 26 février à 13 heures à l' Hôtel de Ville de Quaregnon.

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 26 février à 15 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour:

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 160.10625 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre:

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VISION et ce service est composé de 2 voitures.

Art. 7 La zone de collecte:

La zone de collecte est située 1 Km après le passage de la ligne d'arrivée (Place Verte) dans le circuit local. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs...) d'utiliser la zone de collecte prévue pour se débarrasser de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se débarrasser de leurs bidons,

musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée:

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire:

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2024. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ:

Chaque équipe est tenue de se présenter au podium signature selon l'horaire indiqué lors de la réunion des directeurs sportifs.

Art. 11 Fléchage:

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs **Rouge et Noire**, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux:

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions:

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement:

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre:

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait:

En cas de non participation, chaque équipe engagée recevra une amende conformément aux règlements UCI, avec toutefois un minimum de 250 € qui servira à dédommager l'organisateur.

Art. 17 Protocole:

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage:

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue de Moranfay, n°20). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course:

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de course : Ludwig DEWINTER , Portable : + 32.0476/41.69.09
 - Le régulateur à moto
- Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :
- Le président du Collège des commissaires ;
 - Les commissaires ;
 - Le commissaire-juge à l'arrivée ;
 - Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités:

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable

Art. 21 Liste des prix en Euros:

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de € 3640 selon le tableau ci-dessous:

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	560	11	90
2	485	12	90
3	400	13	90
4	250	14	90
5	220	15	90
6	205	16	90
7	195	17	90
8	175	18	90
9	160	19	90
10	90	20	90

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI

CONTER Claudine (Lux)

Juge à l'arrivée

VANDEPEUTE Vincent

Commissaires

SMEYERS Ludo

FINCK Daniel

TONGLET Bernard

Commissaire moto

DE MEY Sébastien

Commissaire bus balai

BOITEL Olivier

Operator Transponders

VAN STEEN Freddy

Wedstrijd adm.

VANHOUTE Sabine

Team Telecom

VERHASSELT Gino

Speaker Radio Tour

GEEROMS Theo

Info Moto

VAN HIMSTE Luc

Photo-Finish

LIEGEOIS Claude

Résultats

VANHOUTE Sabine

Délégué technique

FONTAINE Luc

LE SAMYN DES HOMMES

Directeur de course: Jonathan Dufrasnes 0494/11.62.28

LE LUNDI 26 FÉVRIER 2024

QUAREGNON

L'Hôtel de Ville, Grand Place

12h00 à 19h PERMANENCE ORGANISATION - PRESSE

15h00 à 16h45 INSCRIPTION DES EQUIPES

A L'HOTEL DE VILLE – Salle Allard L'Olivier – 1^{er} étage

17h briefing des Directeurs sportifs

LE MARDI 27 FÉVRIER 2024

QUAREGNON

L'Hôtel de Ville, Grand Place

8h00 PERMANENCE DE DÉPART - ORGANISATION - PRESSE

A L'HOTEL DE VILLE – Salle Allard L'Olivier – 1^{er} étage

9h45 briefing sécurité (police fédéral, médecins, ambulanciers, chauffeurs)

GRAND PLACE

11h00-12h00 présentation équipes

12h15 DÉPART FICTIF

12h25 DÉPART RÉEL

DOUR

PERMANENCE ARRIVÉE

CLUB DE FOOTBALL – rue Moranfayt

13h30 permanence arrivée organisation - presse

Contrôle médical: club de football « Entente sportive

Elouges-Dour » - rue Moranfayt, 20

Bus de la Province de Hainaut - Commissaires

Contact: Cécile Letellier - 0472/85.62.60



LE SAMYN DES ELITES

MARDI 27 FEVRIER
204,3 KMs

Entités et communes	KM+	KM-	40 km/h	42 km/h	44 km/h	Entités et communes	KM+	KM-	40 km/h	42 km/h	44 km/h	
QUAREGNON	0	204,3	12:25	12:25	12:25	QUAREGNON	85,5	118,8	14:33	14:27	14:21	
MONS Ghlin	2,5	201,8	12:28	12:28	12:28	COLFONTAINE Wasmes	93,8	110,5	14:45	14:39	14:32	
SAINT-GHISLAIN Baudour	7,3	197,0	12:28	12:35	12:34	DOUR Petit Dour	99,4	104,9	14:54	14:47	14:40	
	10,1	194,2	12:35	12:39	12:38		101,3	103,3	14:56	14:49	14:43	
	12,9	191,4	12:40	12:43	12:42	HONNELLES Erquennes	104,6	99,7	15:01	14:54	14:47	
BERNISSART Ville Pommeroeul	15,2	189,1	12:44	12:46	12:45	ENTREE CIRCUIT LOCAL	104,6	99,7	15:01	14:54	14:57	
BELOEIL Grandglise	19,5	184,4	12:47	12:52	12:51	RUE DU VERT PIGNON ★						
	20,9	183,4	12:56	12:54	12:53		106,7	97,6	15:05	14:57	14:50	
	25,6	178,6	13,03	13:01	12:59		Fays-le-Franc	107,3	97,0	15:05	14:58	14:51
ATH Ormeignies	27,4	176,9	13:06	13:04	13:02		Montignies-sur-Roc	110,8	93,5	15:11	15:03	14:56
	31,3	172,9	13:12	13:09	13:07	Côte de la Roquette ★★	111,5	92,8	15:12	15:04	14:57	
	33,6	170,7	13:15	13:13	13:10	Chemain de Wihéries ★★★	112,5	91,8	15:13	15:05	14:58	
PASSAGE A NIVEAU	34,8	169,5	13:17	13:14	13:12	DOUR Wihéries	113,7	90,6	15:15	15:07	15:00	
	36,1	167,2	13:18	13:16	13:14	QUIEVRAIN Audregnies	115,6	88,7	15:18	15:10	15:02	
	36,6	167,7	13:19	13:17	13:14	Côte des Nonettes ★★★	117,7	86,6	15:21	15:13	15:05	
FRASNES-LEZ-ANVAING						DOUR Elouges	120,5	83,3	15:25	15:17	15:09	
	40,8	163,5	13:26	13:23	13:20	Rue de BELLE VUE ★★★	123,0	81,0	15:29	15:20	15:12	
	46,8	157,5	13:35	13:31	13:28	DOUR	124,4	79,9	15:31	15:22	15:14	
LEUZE-EN HAINAUT Thieulain	51,3	153,0	13:41	13:38	13:34	Linge d'arrivée 1^{er} passage	125,7	78,6	15:33	15:24	15:16	
	51,9	152,4	13:42	13:39	13:35	ZONE DE RAVITAILLEMENT	126,3	78,0	15:34	15:25	15:17	
	58,0	146,3	13:52	13:47	13:44	ZONE DE DELESTAGE	127,6	76,7	15:36	15:27	15:19	
BELOEIL Elignies St Anne	60,6	143,7	13:55	13:51	13:47	Linge d'arrivée 2^{ème} passage	151,9	52,4	16:12	16:02	15:52	
ZONE DE DELESTAGE	63,0	141,3	13:59	13:55	13:50	Linge d'arrivée 3^{ème} passage	178,1	26,2	16:52	16:39	16:27	
	65,5	138,8	14:03	13:58	13:54	Linge d'arrivée 4^{ème} passage ☒	204,3	0,0	17:31	17:16	17:03	
	67,7	136,6	14:06	14:01	13:57							
BERNISSART Ville Pommeroeul	72,7	131,6	14:14	14:08	14:04							
SAINT-GHISLAIN Hautrage	74,4	129,9	14:16	14:11	14:06							
	77,8	126,5	14:21	14:16	14:11							
	79,6	124,7	14:24	14:18	14:13							
MONS Ghlin	82,5	121,8	14:28	14:22	14:17							

EQUIPES DES HOMMES



RÈGLEMENT PARTICULIER

HOMMES

Art. 1 Organisation:

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le mardi 28 février 2023 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Mr Jonathan Dufrasne +32.494.11.62.28

Coordonateur: Mr Vincent DelRue +32.472.29.51.75
Contact Equipes: Philippe Liénart +32.473.43.02.72
Le Départ est prévu à 12H15 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 204.3 KM.

Art. 2 Type d'épreuve:

L'épreuve, réservée aux hommes Élite est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » ME 1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du 16e au 25e classé.

Art. 3 Participation:

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes ; UCI Pro-Team, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence:

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 26 février 2024 à partir de 15h à l'Hôtel de Ville de Quaregnon (au lieu de Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand-Place)

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 26 février à 17 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour:

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.63125 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre:

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VISION et ce service est composé de 2 voitures neutres + 1 moto.

Art. 7 La zone de collecte:

La zone de collecte est située 1 km après la ligne d'arrivée (place verte) dans le circuit local. Une autre est fixée au kilomètre 63. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs...) d'utiliser la zone de

collecte prévue par l'organisation pour se défaire de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée:

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire:

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2024. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ:

Chaque équipe est tenue de se présenter au podium signature selon l'horaire indiqué lors de la réunion des directeurs sportifs

Art. 11 Fléchage:

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs **Rouge et Noire**, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux:

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions:

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements

Art. 14 Comportement:

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre:

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait:

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

Art. 17 Protocole:

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage:

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue Moranfayt, n°20). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course:

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : J. Dufrasne Portable : + 32.494.11.62.28
- Le régulateur à moto
Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont:
- Le président du Collège des commissaires;
- Les commissaires;
- Le commissaire-juge à l'arrivée;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités:

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros:

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de € 14520 selon le tableau ci-dessous:

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785	11	150
2	2895	12	150
3	1445	13	150
4	715	14	150
5	580	15	150
6	435	16	150
7	435	17	150
8	290	18	150
9	290	19	150
10	150	20	150

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI

BOTTON Jacky (Fra)

Juge à l'arrivée

EECKHOUT Pascal

Commissaires

WILLEMS Cédric

VOETS Jean-Michel

LEJEUNE Denis

Commissaire moto

GENETELLI Laurent

GERARS François

Commissaire bus balai

MATON Jean Michel

Wedstrijd adm.

VAN STEEN Freddy

Team Telecom

HAVELANGE Michel

Info Moto

PLOMB Rudy

Speaker Radio Tour

HAVELANGE Freddy

Photo-finish

LIEGEOIS Claude

Résultats

VAN STEEN Freddy

Délégué technique

Luc FONTAINE

Les règlements suivants complètent les règlements généraux de l'UCI et de RLVB.

• Article 1

Le Lotto Cycling Cup est un classement organisé par Pro Cycling Events.

Le nom et le règlement doivent être approuvés par la "RLVB" et "l'UCI" (voir art. 6, 1.02.06 du règlement de l'UCI).

Le classement comprend onze courses Belges et néerlandaises d'un jour de niveau Europe Tour.

Les épreuves:

28 février: GP Le Samyn (1.1)

5 mars: Maselis GP JP Monseré (1.1)

18 mai: Circuit de Charleroi Wallonie (1.1)

20 mai: Veenendaal Veenendaal (1.1)

21 mai: Antwerp Port Epic (1.1)

27 mai: GP Marcel Kint (1.1)

10 juin: Duracell Dwars door het Hageland (1.Pro)

11 juni: Euro Shop Elfstedenronde (1.1) 28 juin: Circuit Franco-Belge (1.Pro)

15 september: Kampioenschap van Vlaanderen (1.1)

• Article 2

Pour faire partie de «Lotto Cycling Cup» chaque course doit se rencontrer les conditions suivantes:

1.L'organisateur dispose de l'expertise dans l'organisation de courses cyclistes.

2.L'organisation de la course doit accepter le scénario imposé du 'Lotto Cycling Cup' pour que celle-ci puisse faire partie de 'Lotto Cycling Cup'.

Les épreuves répondant à ces conditions, ne reçoivent pas automatiquement l'étiquette d'une épreuve de 'Lotto Cycling Cup'. Pro Cycling Events et le comité de route de la RLVB sont les seuls autorisés à approuver le calendrier de 'Lotto Cycling Cup'.

• Article 3

Le 'Lotto Cycling Cup' comprend un classement individuel, basé sur les points et un classement de la combativité «Victoria Strijdlustklassement». Seules les équipes UCI et leurs coureurs sont éligibles au classement :

1. Classement individuel: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

2. Classement de combativité du jour: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

• Article 4

Différentes épreuves de 'Lotto Cycling Cup' ne peuvent se dérouler à la même date.

• Article 5

Les organisateurs sont tenus d'inviter des équipes des niveaux WorldTour, Pro-Continental et Continental. Le nombre maximum de coureurs par course ne peut dépasser 175.

Les remboursements pour les équipes World Tour et Pro-continental sont effectués selon le barème de l'UCI.

• Article 6

1. Le barème du classement individuel:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 15 premiers coureurs dans les résultats de chaque course.

Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-aequo, le plus grand nombre de premières places et éventuellement de deuxième et troisième places est pris en compte. S'il y a toujours un ex-aequo, le résultat de la dernière étape sera décisif.

Le leader au classement individuel est obligé de recevoir son maillot lors de la cérémonie du podium. Toutefois, le maillot de leader ne peut être porté pendant les courses.

2. Classement de la combativité

Dans chaque épreuve, l'organisation choisira le vainqueur du classement de la combativité. Le trophée revient au coureur qui a fait preuve de la plus grande combativité.

• Article 7

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium pour la cérémonie après chaque épreuve:

• Les 3 premiers coureurs de l'épreuve

• Le leader du classement individuel de 'Lotto Cycling Cup'

• Le vainqueur de la combativité du jour - Victoria Strijdlust Challenge

• Article 8

Les cas spécifiques qui ne sont pas inclus dans ce règlement sont soumis au comité des routes de la RLVB.

Les décisions prises par le comité de route de la RLVB concernant le règlement de 'Lotto Cycling Cup' sont irrévocables.

Onderstaand reglement vult de algemene reglementen van de UCI en KBWB aan.

• Artikel 1

De Lotto Cycling Cup is een klassement georganiseerd door Pro Cycling Events.

De benaming en het integrale reglement moeten worden goedgekeurd door de KBWB en UCI (Cfr. Art.6 , 1.02.06 van het UCI-reglement).

Het klassement bestaat uit elf Belgisch & Nederlandse eendagswedstrijden behorende tot de Europe Tour. De wedstrijden zijn:

28 februari: GP Le Samyn (1.1)

5 maart: Maselis GP JP Monseré (1.1)

18 mei: Circuit de Charleroi Wallonie (1.1)

20 mei: Veenendaal Veenendaal (1.1)

21 mei: Antwerp Port Epic (1.1)

27 mei: GP Marcel Kint (1.1)

10 juni: Duracell Dwars door het Hageland (1.Pro)

11 juni: Euro Shop Elfstedenronde (1.1) 28 juni: Circuit Franco-Belge (1.Pro)

15 september: Kampioenschap van Vlaanderen (1.1)

• Artikel 2

Om deel te kunnen uitmaken van de 'Lotto Cycling Cup' moet elke nieuwe wedstrijd voldoen aan volgende voorwaarden:

1. De organisator van de wedstrijd heeft ervaring met het organiseren van wielervedstrijden.

2. De organisatie van de wedstrijd dient het opgelegde draaiboek van de 'Lotto Cycling Cup' te aanvaarden alvorens ze deel kan uitmaken van 'Lotto Cycling Cup'. Wedstrijden die aan deze voorwaarden voldoen, krijgen echter niet automatisch het label van een wedstrijd behorende tot 'Lotto Cycling Cup'. Pro Cycling Events en de wegcommissie van de KBWB zijn als enigen gemachtigd om de kalender van de 'Lotto Cycling Cup' goed te keuren.

• Artikel 3

De 'Lotto Cycling Cup' omvat een algemeen individueel klassement, gebaseerd op punten en een Victoria Strijdlustklassement. Enkel UCI wegteams en hun renners komen in aanmerking voor het klassement:

1. Algemeen individueel klassement: open voor alle renners van UCI wegteams.

2. Dag-Strijdlustklassement: open voor alle renners

van UCI wegteams.

• Artikel 4

Het is niet toegestaan dat verschillende wedstrijden uit de 'Lotto Cycling Cup' op dezelfde datum worden gereden

• Artikel 5

De wedstrijdorganisaties nodigen verplicht ploegen van het niveau WorldTour, Pro-Continental en Continental uit. Het maximum aantal renners per wedstrijd mag de 175 niet overschrijden.

Onkostenvergoedingen worden aan de ploegen van het niveau WorldTour en Pro-Continental vergoed volgens het barema opgelegd door de UCI.

• Artikel 6

1. Puntenbarema algemeen individueel klassement:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 voor de eerste 15 renners in de uitslag van elke wedstrijd.

Het algemeen individueel klassement wordt opgemaakt door optelling van de punten behaald in elke wedstrijd. In geval van ex-aequo wordt rekening gehouden met het grootste aantal eerste plaatsen en eventueel tweede en derde plaatsen. Als er dan nog steeds een ex-aequo is, zal de uitslag van de laatste wedstrijd doorslaggevend zijn.

De leider in het algemeen individueel klassement is verplicht om de leiderstrui in ontvangst te nemen tijdens de podiumceremonie. De leiderstrui mag echter niet gedragen worden tijdens de wedstrijden.

2. Strijdlustklassement

In elke wedstrijd wordt door de organisatie een dagwinnaar van de strijdlust gekozen. De trofee voor strijdlust gaat in elke wedstrijd naar de renner die zich het meest strijdlustig heeft getoond.

• Artikel 7

Volgende renners moeten zich na elke wedstrijd aanbieden aan het podium voor de podiumceremonie:

• Podium van de wedstrijd

• De leider in het algemeen individueel klassement van de 'Lotto Cycling Cup'

• Winnaar van de Victoria Strijdlust Challenge

• Artikel 8

Specifieke gevallen die niet zijn opgenomen in dit specifieke reglement, worden voorgelegd aan de wegcommissie van de KBWB.

De beslissingen genomen door wegcommissie van de KBWB voor wat betreft het reglement van de 'Lotto Cycling Cup', zijn onherroepelijk.

rtbf.be
sport

★EUROSPORT

sporza.

TÉLÉ MB

VIVACITÉ 

DH | LES SPORTS+

AVEC LE SOUTIEN DE

QUAREGNON



Commune
d'Honnelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



PARTENAIRES



PRIME DE 250 €
OU 400 € *

ORES 



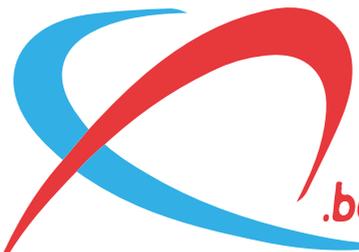
Raccordement gratuit sur
le réseau de gaz naturel
existant *



30% de CO₂ et 77% de
particules fines en moins

Avec le gaz naturel,
je prends mon avenir en main !

* voir conditions sur www.ores.be

BusiGap

.be

PARTENAIRES OFFICIELS



ENAME
ABDIJBIER/BIERE D'ABBAYE

GROUP
DEL RUE
ACIER ACCESSOIRES DU BATIMENT

FOURNISSEURS OFFICIELS



Wij danken onze partners

Merci à nos partenaires



sporza.



EUROSPORT



1	27.02	GP Le Samyn	Dour
2	03.03	Maselis GP JP Monseré	Roeselare
3	05.05	Euro Shop Elfstedenronde	Brugge
4	09.05	Circuit de Charleroi Wallonie	Charleroi
5	19.05	Antwerp Port Epic	Antwerpen
6	25.05	Van Merksteijn Fences Classic	Zwevegem
7	29.05	Circuit Franco Belge	Doornik
8	08.06	Duracell Dwars Door Het Hageland	Diest
9	15.08	Tour of Leuven	Leuven
10	20.09	Kampioenschap van Vlaanderen	Koolskamp

Lotto, trotse gangmaker van de koers



Omdat het kan

Lotto